

# Barème des honoraires



## TRANSACTION

	Forfait de base	Honoraires à la charge du vendeur
De 0 à 200.000 €	2 000 €	6%
De 200.000 € à 400.000 €	-	6%
Au-delà de 400.000 €	-	5%
Promotion immobilière, lotissement		4,5%
Estimation écrite, bancaire ou notariale : <i>Estimation offerte à la signature d'un mandat de vente</i>		180 €

*Principe du cumul : L'application des honoraires prévus pour une tranche de prix s'ajoute au forfait de base*

*Principe de dégressivité : remise de 10% par mois dans la limite de 50% au-delà de 90 jours si le bien n'est pas vendu alors qu'il a été mis en vente au prix de l'estimation*

*Apport de clientèle : en cas de vente à un acquéreur présenté par le mandant, dans les conditions prévues par le mandat, la rémunération peut être réduite de 50 %.*

*Exclusivité : les honoraires peuvent être réduits à hauteur du montant des diagnostics techniques obligatoires, dans la limite de 500 € TTC, dans le cadre d'un mandat exclusif*

*Les honoraires de l'agence sont calculés sur le prix de vente du bien, ils s'entendent TTC, selon taux de TVA en vigueur*

*En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence titulaire du mandat initial*

## LOCATION

	Honoraires TTC charge bailleur	Honoraires TTC charge locataire
Honoraires d'entremise et de négociation	3€ / m <sup>2</sup>	-
Honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail	5€ / m <sup>2</sup>	5€ / m <sup>2</sup>
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3€ / m <sup>2</sup>	3€ / m <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>11€/m<sup>2</sup></b>	<b>8€ / m<sup>2</sup></b>

*Forfait minimum bailleurs : 200 € / honoraires plafonnés à 1 mois de loyer hors charges*

*50% de remise applicable sur les honoraires d'entremise au delà de 70m<sup>2</sup> et 100% au delà de 120m<sup>2</sup>*

## LOCATION COMMERCIALE

12% HT du loyer annuel hors charges à la charge du preneur

**Mise à jour : 01/03/2025**